

# ECU SACCO

Per una raccolta del SECCO più ECO e più EQUA

## POURQUOI LE FAIRE?

C'est un projet experimental qui a l'objectif de réduire la quantité des déchets inertes et introduire un tarif plus equitable/juste; Pour cela, le citoyen doit être encore plus responsable et participatif. L'expérimentation concerne la collecte des déchets inertes:

outre la fourniture initiale des sacs écologiques (adaptée aux besoins des familles pour laquelle on calcule le tarif TARI), l'utilisateur paie s'il utilise des sacs supplémentaires

Le projet s'adresse à de plus en plus de mairies CEM Ambiente avec des résultats vraiment importants du point de vue écologique.

**Deviens** un citoyen encore plus vertueux et responsable

**Paie** en fonction de la quantité de déchets inertes que tu produis.

**Moins** tu produis de déchets inertes et plus tu sauvegardes l'environnement et le lieu dans lequel tu vis.

**Améliore** le pourcentage de tri sélectif dans ta mairie

**Augmente** les ressources économiques de ta communauté grâce aux économies que le tri sélectif entraîne.

## LES CONSEILS POUR DE BONNES HABITUDES

**Réduis** autant que tu le peux le volume de tes déchets de façon à bien remplir ton sac écologique.

**Fais tes courses en pensant** aux déchets que tu vas produire

**Respecte** le territoire dans lequel tu vis. Ne jette pas tes déchets dans les poubelles publiques, au bord de la route ou dans les espaces verts.

Pense toujours à ce que tu es en train de jeter: vérifie bien si tu peux faire le tri sélectif



Per informazioni e segnalazioni

**800.342.266**

info e segnalazioni online:

[www.cemambiente.it](http://www.cemambiente.it)

# ECU SACCO

## Per una raccolta del SECCO più ECO e più EQUA

### COMMENT, OÙ ET QUAND?

#### Qu'est-ce que le sac écologique?

C'est un nouveau sac semi-transparent et traçable à utiliser obligatoirement pour la collecte des déchets inertes.

#### Que dois-je mettre dans le sac écologique?

Les déchets inertes. (tu trouveras la liste au verso du calendrier CEM Ambiente de ta mairie)  
Souviens-toi de mettre dans le sac écologique les déchets en vrac sans les enfermer dans d'autres petits sacs.

#### Où distribue-t-on le sac écologique?

Dans les points de distribution aux jours et aux heures indiqués au verso du calendrier CEM AMBIENTE de ta mairie

Il faut impérativement aller retirer ses sacs.

#### A' combien de sacs écologiques ai-je droit?

Le nombre de sacs auxquels tu as droit dépend de la composition de ton noyau familial.

#### De quoi ai-je besoin pour retirer mes sacs écologiques?

Tu dois te rendre aux points de distribution avec ta CRS (carte régionale des services) ou ta CNS (carte nationale des services) ou ta CEM CARD

#### Si j'ai besoin d'autres sacs écologiques, où dois-je les acheter et combien coûtent-ils?

Au service d'hygiène urbaine de ta mairie en utilisant ta CRS, ta CNS ou ta CEM CARD au prix de:

10 euros pour un paquet de 15 sacs de 40 litres

30 euros pour un paquet de 15 sacs de 120 litres

Le coût comprend le prix de l'élimination des déchets contenus dans le sac.

Le paiement des sacs aura lieu selon les modalités établies par ta mairie.

Cas particuliers:

Les familles avec des enfants de moins de 3 ans: Dans la fourniture on a déjà prévu une intégration de sacs

Les personnes avec des problèmes d'incontinence: se rendre à la mairie avec une autocertification.

#### Puis-je utiliser d'autres sacs pour les déchets inertes?

Non, seuls les sacs écologiques seront retirés.

#### Et les sacs gris/transparents qu'il me reste, comment puis-je les utiliser?

On peut s'en servir pour le Multipak.

#### Pourquoi y-a-t-il un code sur les sacs écologiques?

Parce qu'en cas de nécessité, on peut remonter au propriétaire du sac en question.

#### Pourquoi certains sacs sont rouges et d'autres sont bleus?

Les sacs écologiques ROUGES sont pour les usagers domestiques

Les sacs écologiques BLEUS sont pour les usagers non domestiques (les usines, les magasins, les restaurants, les bars, etc)

#### Tu as encore des doutes?

Appelle le numéro vert de CEM AMBIENTE  
800.342.266



Per informazioni e segnalazioni

**800.342.266**

info e segnalazioni online:

[www.cemambiente.it](http://www.cemambiente.it)

## COLLECTES A DOMICILE



### LES DECHETS INERTES

QUOI: les produits de beauté et d'hygiène personnelle comme les rasoirs en plastique, les peignes, les brosses, les brosses à dent, le coton, les savonnettes, les couches et les serviettes périodiques, les sparadraps, les objets et les tubes en caoutchouc, les gants de cuisine, les articles de papeterie comme les règles, les gommes, les copeaux des crayons à papier, les correcteurs, les stylos et les feutres, les cd/dvd, le papier carbone; les accessoires personnels comme les ceintures, les collants, les chapeaux, les chaussures, les tissus; les accessoires pour la maison comme les bougies, les sacs des aspirateurs, les chiffons sales, les litières des chats et des chiens, les radiographies; les objets de la cuisine comme les capsules de café non biodégradables, les couverts en plastique, les planches à découper en plastique ou en téflon, les éponges, les plaques insecticides, les élastiques; tout ce qu'on ne peut pas recycler.

COMMENT: Dans des sacs semi-transparents pour un poids non supérieur à 20 kg  
QUAND: Avant 6 heures le jour de la collecte.

Ne pas utiliser les sacs noirs ou les sacs à commissions.



### MULTIPAK - emballages en plastique, métalliques, mixtes

QUOI: Les emballages en plastique: les bouteilles et les flacons en plastique pour les eaux minérales, les boissons, les huiles alimentaires, les jus de fruit, le lait; les boîtes à oeufs, les filets pour les fruits et les légumes, les films alimentaires, les bocaux, les boîtes en tétrapak, les barquettes en polystyrène, les contenants étiquetés pe-pet-pvc-pp, les assiettes et les verres en plastique (sans les restes des aliments), les blister; Les emballages en aluminium ou en acier; les canettes pour les différentes boissons, les bombes spray pour: les parfums, les laques et la Chantilly; les boîtes de thon, les tubes de crème, les couvercles des pots de yaourt, les films en aluminium, les bouchons en plastique et en silicone, les ceintres en plastique et en métal etc.

QUAND: Avant 6 heures le jour de la collecte.  
COMMENT: dans des sacs semi-transparents.

NE PAS mettre de matériaux autres que ceux indiqués ci-dessus; papier et carton, contenants des vernis et des dissolvants (étiquetés t/f) polystyrène et cellophane de grandes dimensions et en grandes quantités.



### LES DECHETS BIODEGRADABLES

QUOI: tous les restes crus ou cuits de la nourriture, les aliments avariés, les épluchures, les fonds de café, les filtres du thé, les coquilles d'oeuf, les fleurs et les plantes coupées en petites quantités, les bouchons en liège, les bâtonnets des glaces à l'eau.

COMMENT: dans des seaux ou des bacs à roulettes. N'utiliser que les sacs biodégradables.  
QUAND: avant 6 heures le jour de la collecte.

Ne pas introduire les déchets non biodégradables (couches, sacs en plastique, films d'aluminium, emballages en plastique etc)- ne pas utiliser de sacs en plastique.



### PAPIER- papier et carton

QUOI: les journaux, les revues, les brochures publicitaires, les feuilles et les cahiers, les sachets en papier pour le pain et les fruits, les livres, les papiers cartonnés, les emballages des pizzas (sans les déchets alimentaires), les serviettes en papier, les petits emballages en carton d'un volume réduit, les parties d'emballage en papier cartonné ou en carton.

QUAND: Avant 6 heures le jour de la collecte.  
COMMENT: Dans des sacs en papier, des boîtes en carton, des paquets ficelés de moins de 20 kg ou dans des bacs (s'ils sont fournis par la mairie).

NE PAS introduire les papiers sales ou huileux; ne pas utiliser les sacs en plastique.



### VERRE- emballages en verre

QUOI: Les bouteilles en verre blanches et colorées, (même avec leur bouchon), les vases en verre (même avec leurs bouchons ou leurs couvercles). Les bouteilles et les vases doivent être complètement vidés de leur contenu; ne pas jeter l'huile dans l'évier.

QUAND: Avant 6 heures le jour de la collecte.  
COMMENT: dans des seaux ou des bacs à roulettes.

NE PAS introduire les sacs ou les sachets en plastique, les morceaux de terre cuite, de porcelaine ou de céramique (tasses, assiettes, vases), les lampes au néon, les ampoules, les verres et les objets en cristal.

## AUTRES COLLECTES A DOMICILE



### DECHETS VEGETAUX

QUOI: Les plantes et les feuilles coupées, les petites branches.

QUAND: Avant 6 heures le jour de la collecte

COMMENT: Dans des sacs dont le poids ne doit pas dépasser 20 kg, ou dans des bacs à roulettes.

Ce service est actif dans les mairies de:

Agrate Brianza

Brughiero

Canbiago

Carpiano

Cassina de' Pecchi

Cernusco Sul naviglio

Cerro al Lambro

Colturano

Dresano

Gessate

Gorgonzola

Inzago

Lesmo

Rodano

Truccazzano

Vignate

Villasanta

Vimodrone (( demander à la mairie)

Vizzolo Predabissi.

Ne pas mettre de branches de grosses dimensions



### DECHETS ENCOMBRANTS A DOMICILE Service réservé aux usagers domestiques

Ce service est réservé aux usagers domestiques.

Pour la collecte à domicile (au bord de la route) des déchets encombrants, il faut téléphoner au numéro vert CEM AMBIENTE 800. 342.266

Ce service est actif dans les mairies suivantes:

Carpiano

Cassano d'Adda

Cernusco sul naviglio

Colturano

Concorezzo

Gorgonzola

Lesmo

Liscate

Melzo

Pessano con Bornago

Trezzo sull'Adda

Villasanta

Vimodrone

Ce service est réservé aux usagers domestiques

# DEPOT DES DECHETS A LA PLATE-FORME ECOLOGIQUE

## **MODALITE D'ACCES** pour les usagers domestiques:

Peuvent accéder à la plate-forme écologique les usagers domestiques pour déposer les déchets urbains issus des habitations du territoire communal.

L'accès à la plate-forme peut être réglementé à travers un système informatisé et moyennant l'utilisation de la CRS (carte régionale des services) ou la CNS (carte nationale des services)

## **LISTE DES MATERIAUX QUI PEUVENT ETRE DEPOSES:**

a) **BOIS** : les meubles, les emballages comme les palettes et les cagettes ou les parties d'emballages. Les meubles doivent être séparés de leurs éléments qui ne sont pas en bois (glaces, vitres, métaux, plastiques) avant de les mettre dans le conteneur.

Les meubles particulièrement volumineux doivent être démontés ou réduits volumétriquement

b) **FER ET FERRAILLES** : sommiers métalliques, clôtures métalliques, étendoirs, casseroles, étagères métalliques, bicyclettes.

Ne pas déposer les mobylettes, les filtres huile, les résidus du travail des métaux comme les copeaux, la poussière, les emballages métalliques contaminés de substances dangereuses.

Ne pas déposer d'appareils électriques et électroniques.

c) **PAPIER ET CARTON**: journaux, revues, brochures de publicité, feuilles et cahiers, sachets en papier pour le pain et les fruits, livres, emballages pour pizzas (sans déchets alimentaires) serviettes en papier, petits emballages en papier cartonné de petite dimension, parties d'emballages en carton.

Ne pas déposer les tapisseries, le papier plastifié, le papier sale ou huileux.

d) **VERRE ET CARRELAGE**: carrelages, glaces, aquarium, bombones, verres en cristal et autres objets en cristal.

Avant de les déposer dans le conteneur, enlever les parties faites dans un autre matériel (les cadres, les profils, la paille des bombones, les installations électriques et les objets des aquariums)

e) **VERRE EMBALLAGE**: les bouteilles en verre, blanches et colorées (même avec leur bouchon), les vases en verre (même avec leurs couvercles).

Avant de les déposer dans le conteneur vider complètement les bouteilles et les vases de leur contenu.

f) **PLASTIQUES DURS**: boîtes, bidons, seaux, vases, tubes, meubles de jardin, jouets.

Ne pas déposer les multipacks destinés exclusivement au collectage porte à porte

g) **DECOMBRES ET DECHETS INERTES**: matériaux dérivant des petites démolitions les vases en ciment et en grés, les assiettes, les tasses et la vaisselle en céramique, en grés et en porcelaine, les cailloux, les éviers et autres sanitaires en céramique.

Le dépôt de modestes quantités de décombres dues à de petits travaux exécutés par l'utilisateur dans son habitation (0,5 mètres cubes deux fois par an au maximum) est autorisé.

Ne sont pas admis les produits manufacturés en ciment, amiante (Eternit), plaques de plâtre, laine de verre, gaines en bitume.

h) **DECHETS DE JARDINAGE**: branches, herbe, feuilles, plantes potagères et ornementales.

Ne pas introduire dans le conteneur les fruits, et les légumes avariés à mettre avec les déchets humides collectés porte à porte, les cailloux, les bûches et les troncs d'arbre

i) **DECHETS ENCOMBRANTS**: matelas, fauteuils, divans, moquette, linoléum etc...La collecte concerne tous les matériaux non recyclables et n'entrant dans aucun tri sélectif présent à la plate-forme écologique.

j)- R1- REFRIGERATEURS, CONGELATEURS, CLIMATISATEURS

RAEE-R2. MACHINES A LAVER, SECHE-LINGE, LAVE-LINGE SECHANTS, LAVE-VAISSELLE, FOURS MICRO-ONDES, PLANS DE CUISSON, FOURS ELECTRIQUES, FOURS A GAZ

RAEE-R3-TELEVISIONS ET MONITEURS

RAEE-R4- PETITS APPAREILS MENAGERS ET ELECTRONIQUES DE BASE: aspirateurs, machines à coudre, fers à repasser, friteuses, mixers, ordinateurs, (unité centrale, souris et clavier) imprimantes, fax, portables, téléphones, magnétoscopes, radios, stéréos, ustensiles électriques, jouets électriques et électroniques etc...

RAEE-R5-SOURCES LUMINEUSES : lampes au néon et autres gaz, lampes économiques.

R.U.P.- PILES ET BATTERIES PERIMEES: piles jetables, rechargeables, piles boutons, batteries non au plomb.

R.U.P.- BATTERIES AU PLOMB: batteries autos/motos, antivols, etc...

R.U.P.- HUILES MINERALES: huiles minérales et synthétiques utilisées pour lubrifier les moteurs ou autres parties mécaniques des voitures, des motos, ou autres machines.

R.U.P.- VERNIS ET PRODUITS CHIMIQUES DOMESTIQUES: vernis, mastics, isolants, peintures à l'eau, acides, diluants, encres, désherbants, antiparasitaires, détachants, etc...y compris leurs contenants sur lesquels on doit écrire le type de produit contenu afin d'en consentir une adéquate élimination. Les contenants doivent être hermétiquement fermés pour éviter le déversement du contenu. Les bombes spray sont exclues.

R.U.P.- BOMBES SPRAY ETIQUETTES "T" ou "F": bombes de produits chimiques pleines ou vides, étiquetées avec des symboles de toxicité et caractère inflammable.

R.U.P.- CARTOUCHES TONER: pour imprimantes laser et par jets d'encre.

R.U.P.- MEDICAMENTS PERIMES OU NON UTILISES: mettre le médicament dans son conteneur (flacons, tubes ou blister)

R.U.P.- HUILES GRASSES VEGETALES ET ANIMALES: dérivant de la cuisson et de la conservation des aliments

## MODALITES D'ACCES pour les usagers non domestiques

Les usagers non domestiques domiciliés sur le territoire communal ne peuvent utiliser la plate-forme écologique que pour le dépôt des déchets assimilés aux déchets urbains produits sur le territoire communal ou pour le dépôt des RAEE issus de la collecte 1: 1 (un contre un) et 1: 0 (un contre 0)

Le dépôt des déchets assimilés aux déchets urbains est subordonné à la “stipulation” d’une convention avec CEM Ambiente, à l’inscription à l’ordre des gestionnaires de l’environnement dans la catégorie 2 bis-transport à son compte de déchets non dangereux. Les dépôts supérieurs à 30 kg par typologie de déchets exigent aussi un formulaire d’identification du déchet en question.

Le dépôt des déchets électriques et/ou électroniques (R.A.E.E.) est subordonné à la “stipulation” d’une convention avec CEM Ambiente, à l’inscription à l’ordre des gestionnaires de l’environnement dans la catégorie 3 bis. Au lieu du formulaire d’identification du déchet, il faut remplir la pièce annexe II- document simplifié de transport des déchets issus d’appareils électriques et électroniques.

Les informations pour le dépôt des déchets de la part des usagers non domestiques sont disponibles

Sur le site [WWW.CEMAMBIENTE.IT](http://WWW.CEMAMBIENTE.IT)

DANS LE MANUEL DISPONIBLE A' LA PLATE-FORME ECOLOGIQUE  
EN APELANT LE NUMERO VERT 800.342.266